



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier – 3 février 2017

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 5
II. Raison d'être du rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	6 - 9
III. Activités menées en vue d'élaborer le rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	10
IV. État d'avancement du rapport sur <i>l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et activités prévues pour le mettre définitivement au point	11 - 20
V. Indications demandées au Groupe de travail.....	21 - 22
<i>Annexe I:</i> Liste des pays ayant des points focaux nationaux officiellement désignés sur les ressources génétiques aquatiques	
<i>Annexe II:</i> Liste des rapports nationaux officiellement soumis sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	
<i>Annexe III:</i> Coûts estimatifs de la mise au point définitive du rapport sur <i>l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mr407

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après, la Commission), à sa onzième session ordinaire, a reconnu que l'amélioration de la collecte et du partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques revêtait un caractère hautement prioritaire et a inscrit l'élaboration du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (ci-après, le rapport) dans son Programme de travail pluriannuel¹. À ses treizième et quatorzième sessions ordinaires, la Commission a examiné la portée du rapport et a décidé, à cette dernière session, qu'il concernerait uniquement les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. Les pays ont en outre été invités à donner une liste des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale².

2. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission est également convenue de la structure du rapport³ et a demandé à la FAO de mettre au point le projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (directives) et de réduire le nombre d'études thématiques proposées en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'action convenu et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique⁴. Elle a appelé les pays à participer au processus en rédigeant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et à renforcer les systèmes d'information qui s'y rapportent. La Commission a appelé les pays à participer au processus en rédigeant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et à renforcer les systèmes d'information qui s'y rapportent⁵.

3. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a approuvé le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la liste indicative des études thématiques de référence et les coûts estimatifs⁶. Elle a également invité les pays à établir des rapports nationaux utiles à l'élaboration du rapport, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes⁷. La Commission a créé le Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail), qui a pour mission de guider l'élaboration et l'examen du rapport⁸. La Commission a également invité le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées (Groupe de travail consultatif) à contribuer à l'élaboration du rapport et a demandé à être informée de ses contributions⁹.

4. À sa première session, tenue du 20 au 22 juin 2016, le Groupe de travail a examiné le projet de rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (projet de rapport)¹⁰, a noté qu'il était une analyse préliminaire basée sur un nombre limité de rapports nationaux et qu'un plus grand nombre de rapports nationaux était nécessaire en vue de la mise au point définitive du rapport, et a formulé des observations et des recommandations détaillées à ce sujet. Les rapports du Groupe de travail et du Groupe de travail consultatif du Comité des pêches ont été mis à disposition sous forme de documents distincts¹¹.

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 60 et 61.

² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 76.

³ CGRFA-14/13/Rapport, *annexe H*.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 79.

⁵ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 78.

⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 60.

⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 61.

⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 63.

⁹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 65.

¹⁰ CGRFA-16/17/Inf.13.

¹¹ CGRFA-16/17/10; CGRFA-16/17/Inf.14.

5. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du rapport, pour examen par la Commission¹². Il résume les activités entreprises, tient compte des observations et recommandations formulées par le Groupe de travail et présente les activités prévues pour mettre le rapport définitivement au point.

II. RAISON D'ÊTRE DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

6. Malgré le rôle crucial que jouent les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées de par leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale et à l'assurance de moyens d'existence durables, les informations relatives aux ressources génétiques aquatiques sont souvent fragmentaires et généralement incomplètes. Les données sur l'aquaculture demeurent très lacunaires aux niveaux des pays et, par conséquent, de la FAO. De plus, la caractérisation des variations génétiques aquatiques aux niveaux inférieurs à celui des espèces se limite à un nombre restreint d'espèces et de pays.

7. Du fait du manque de données, d'informations et d'outils normalisés, il est difficile de cerner avec précision l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques. Pourtant, on s'accorde à reconnaître qu'il sera de plus en plus important de disposer d'informations sur les ressources génétiques pour favoriser la production durable de l'aquaculture et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. On dispose d'un volume croissant d'informations sur les ressources génétiques en aquaculture et sur les stocks et espèces cryptiques présentant des traits génétiques distincts et, parallèlement, les besoins en informations aux fins de la gestion rationnelle des ressources ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, beaucoup de pays n'ont pas les capacités et/ou les ressources pour collecter des informations sur la diversité des ressources génétiques aquatiques.

8. L'amélioration des connaissances sur l'état des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées et les tendances relatives à leur utilisation et à leur préservation favorisera l'élaboration de politiques, de plans et de régimes de gestion de ces ressources essentielles plus complets et plus fiables.

9. Le rapport, qui reposera sur les pays, permettra d'évaluer l'état et les tendances des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées. De nouvelles possibilités de nature à renforcer la contribution des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire et au développement rural se présenteront vraisemblablement à l'avenir, à mesure de l'amélioration des connaissances sur leurs utilisations actuelles et potentielles. En outre, le rapport aidera la Commission ainsi que les décideurs nationaux à mieux cerner les besoins et les priorités des stratégies de préservation et de gestion et contribuera à mieux sensibiliser les acteurs nationaux et internationaux concernés. Le rapport peut également aider la Commission à obtenir l'un des principaux résultats qu'elle doit atteindre: l'élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable et aux outils associés pour évaluer leur mise en œuvre, en vue de maintenir une large base génétique et de veiller à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques¹³.

III. ACTIVITÉS MENÉES EN VUE D'ÉLABORER LE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

10. Depuis la dernière session ordinaire de la Commission en janvier 2015, la FAO a mené les activités suivantes en vue d'élaborer le rapport en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales pertinentes:

- publication des Directives en anglais¹⁴;

¹² CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 63.

¹³ CGRFA/-14/13/Rapport, *annexe* I, tableau 1.

¹⁴ <http://www.fao.org/3/a-mm469e.pdf>

- traduction dans toutes les langues de l'Organisation des directives et adaptation progressive à un format dynamique¹⁵;
- appui constant aux points focaux nationaux (*Annexe I*) pour la collecte, la compilation et l'analyse des données relatives à l'état des ressources génétiques aquatiques;
- échanges réguliers avec des organisations régionales et sous-régionales des pêches et de l'aquaculture concernant la collecte, la compilation et l'analyse des données sur l'état des ressources génétiques aquatiques au niveau régional;
- organisation d'ateliers de formation régionaux sur l'état des ressources génétiques aquatiques visant à aider les points focaux nationaux à rédiger des rapports nationaux; ces ateliers ont eu lieu en Asie-Pacifique à Bangkok (Thaïlande), en mars 2015 et août 2016; à Wuxi (Chine), en mai 2015; en Amérique latine et aux Caraïbes à Ciudad de Guatemala (Guatemala), en mai 2015; en Afrique à Entebbe (Ouganda), en juillet 2015 et à Dar es Salaam (Tanzanie), en juin 2016 et en Asie centrale et Europe orientale à Zsarvas (Hongrie), en juillet 2016.
- collecte, compilation et analyse des données provenant des rapports nationaux officiellement soumis;
- création d'une base de données qui contient des données et des informations extraites des rapports nationaux officiellement soumis;
- sélection et engagement des auteurs pour les quatre études thématiques:
 - o prise en compte de la diversité génétique et de ses indicateurs dans les statistiques et le suivi des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées;
 - o biotechnologies et génomique en aquaculture;
 - o ressources génétiques des algues marines et des macrophytes d'eau douce cultivés;
 - o ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture;
- organisation d'un atelier d'experts pour recueillir des avis sur l'étude de référence thématique *Prise en compte de la diversité génétique et de ses indicateurs dans les statistiques et suivi des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées* (FAO, Rome, avril 2016);
- collecte, compilation et analyse des données émanant d'organisations internationales sur l'état des ressources génétiques aquatiques;
- élaboration du projet de rapport fondé sur: 1) des données provenant de rapports de pays officiels disponibles; 2) des résumés des études thématiques de référence; 3) l'examen de la documentation pertinente; et 4) des données émanant d'organisations internationales; et
- convocation de la première session et présentation du projet de rapport du Groupe de travail.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE ET ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LE METTRE DÉFINITIVEMENT AU POINT

Points focaux nationaux

11. Par la lettre circulaire C/FI-38 en date du 19 avril 2012, le Directeur général de l'Organisation a invité les pays à désigner, d'ici le 3 septembre 2012, les points focaux nationaux qui seront chargés de la rédaction des rapports nationaux en vue de l'élaboration du rapport. Au 15 mai 2016, 79 points focaux nationaux avaient été officiellement désignés. Depuis cette date, le nombre de points focaux nationaux désignés est passé à 81 (voir *annexe I*).

¹⁵ <http://www.fao.org/fishery/AquaticGeneticResources/en>

Rapports nationaux

12. En approuvant le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la Commission, à sa dernière session, a décidé que les rapports nationaux devraient être soumis au plus tard avant la fin de 2015¹⁶. Seul un nombre limité de rapports nationaux avaient été communiqué à cette date. Au 15 avril 2016, 47 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été transmis à la FAO¹⁷. Au 10 octobre 2016, 75 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été présentés comme indiqué à l'*annexe II*.

Études thématiques de référence et d'autres sources d'information

13. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a approuvé une liste indicative d'études thématiques de référence pour traiter certains aspects de l'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde¹⁸. La FAO a demandé quatre autres études thématiques qui seront prises en compte dans le rapport et mises à disposition en temps voulu.

14. Les données provenant d'organisations internationales importantes, ainsi que les documents pertinents, sont mentionnées dans l'ensemble du projet de rapport afin de compléter les informations communiquées dans les rapports nationaux.

État d'avancement du projet de rapport

15. Le projet de rapport contient des données provenant des 47 rapports nationaux officiellement approuvés transmis avant le 15 avril 2016. Il comprend ainsi des données provenant de 10 des 15 premiers pays producteurs du secteur de l'aquaculture, soit 20 et 29 pour cent de la production aquacole en volume et en valeur, respectivement. La couverture régionale et la couverture des pays dans les différentes classifications économiques sont inégales. En outre, 35 pour cent seulement des 135 pays qui ont communiqué des informations sur la production aquacole en 2014 ont contribué au projet de rapport. L'analyse d'autres rapports nationaux, en particulier ceux des principaux pays producteurs aquacoles, et leur prise en compte dans le rapport semble nécessaire pour fournir une évaluation globale plus complète et équilibrée. En raison des contraintes financières et humaines, ce projet continue de présenter quelques lacunes générales. Par exemple, il ne comprend pas encore suffisamment de données et d'expériences par pays, ou de ventilations par régions. Il n'utilise pour l'instant qu'une des quatre études thématiques de référence qui ont été demandées. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour spécifier et référencer les sources d'information, notamment les rapports nationaux. Des parties importantes du rapport sont d'une nature préliminaire et fondées sur des analyses incomplètes.

16. Depuis la mise au point définitive du projet de rapport, le Secrétariat a reçu 28 rapports supplémentaires nationaux officiellement approuvés. Ainsi, au 10 octobre 2016, 75 rapports nationaux avaient été présentés, comme indiqué à l'*annexe II*. D'autres rapports sont attendus. Les 75 rapports nationaux présentés représentent 36 et 44 pour cent de la production aquacole en volume et en valeur, respectivement. Le rapport de la Chine n'a toujours pas été approuvé officiellement, mais 14 des 15 premiers pays producteurs du secteur de l'aquaculture ont désormais présenté des rapports nationaux officiellement approuvés. Lorsque les données du rapport de la Chine seront incorporées, le rapport couvrira 94 et 90 pour cent de la production aquacole en volume et en valeur, respectivement.

Examen par le Groupe de travail

17. Le Groupe de travail a noté que le projet de rapport était une analyse préliminaire basée sur un nombre limité de rapports nationaux, soit les 47 rapports nationaux officiellement présentés avant le 15 avril 2016. Il a aussi noté qu'un plus grand nombre de rapports nationaux et des travaux supplémentaires étaient nécessaires en vue de la mise au point définitive du rapport, et a recommandé que la Commission invite les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national le 31 mars 2017 au plus tard, et encourage les pays qui avaient déjà présenté un rapport national à communiquer une version révisée, le cas échéant, dans les

¹⁶ CGRFA-15/15/17, *annexe II*.

¹⁷ CGRFA-16/17/Inf.13.

¹⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 60.

mêmes délais.

18. Le Groupe de travail s'est félicité de la structure du projet de rapport. Il a recommandé que la Commission demande à la FAO de poursuivre ses activités en vue de la mise au point définitive du rapport, pour examen par le Groupe de travail, à sa deuxième session, et par la Commission, à sa dix-septième session. En outre, il a recommandé que la FAO, lors de la révision du projet de rapport:

- analyse les données relatives à des pays particuliers, en marge des résumés par région ou sous-région, selon qu'il conviendra;
- intègre des exemples de pays spécifiques et des études de cas afin d'illustrer certaines questions, si nécessaire;
- fournisse, le cas échéant, une analyse comparée des pays développés et des pays en développement;
- donne des exemples de nouvelles espèces et de nouveaux types aquacoles qui étaient recensés dans les rapports nationaux et n'avaient pas été encore communiqués à l'Organisation;
- révise les références à tous les pays pour s'assurer qu'elles reflètent avec exactitude les informations fournies dans les rapports nationaux, en particulier dans la dernière partie du sous-chapitre 7.2 du chapitre 7;
- révise les conclusions du sous-chapitre 7.4 du chapitre 7 qui ne peuvent pas être déduites des informations contenues dans le rapport, en particulier sur les régimes d'accès et de partage des avantages;
- simplifie la citation figurant dans le dernier paragraphe du sous-chapitre 6.5 du chapitre 6;
- utilise des informations supplémentaires (par exemple tirées de publications scientifiques ou issues d'organisations et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, ou d'institutions scientifiques spécialisées), qui apportent un complément aux rapports nationaux et contribuent à l'élaboration d'une évaluation plus complète;
- harmonise les définitions tout au long du rapport et fournisse un glossaire complet des principaux termes et expressions utilisés;
- indique clairement toutes les sources d'information, y compris dans les tableaux et les figures;
- propose une analyse approfondie des conclusions avancées, notamment sur le changement climatique, la transformation des habitats et les espèces envahissantes comme facteurs ayant des effets sur les ressources génétiques aquatiques;
- fasse la distinction entre les politiques et les stratégies et intègre des instruments juridiquement non contraignants, comme des codes de conduite et des directives volontaires;
- apporte des précisions sur certains concepts évoqués dans les chapitres du rapport (par exemple la conservation *in situ* ou les régimes d'accès et de partage des avantages);
- soit consciente des défis posés par la collaboration en faveur de la gestion des ressources génétiques aquatiques, en particulier la conservation transfrontière des espèces migratrices;
- présente des exemples précis de programmes et de stratégies efficaces à l'appui de la conservation *ex situ* et *in situ* des ressources génétiques aquatiques et mette l'accent sur le caractère complémentaire de ces deux approches de conservation;
- soit consciente de l'importance des zones aquatiques protégées en faveur de la conservation des ressources génétiques aquatiques et de la nécessité de trouver un équilibre entre la conservation et le développement en tenant compte des conditions caractérisant les différentes zones;

- montre que des liens étroits existent entre l'aquaculture et les systèmes de pêche de capture tributaires des ressources génétiques aquatiques sauvages;
- veille à ce que les informations fournies complètent celles que l'on trouve dans le rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*;
- propose une analyse de la manière suivant laquelle les différents réseaux contribuent efficacement à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques;
- fasse ressortir les principales conclusions et signale des lacunes nécessitant des interventions afin d'améliorer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques.

Activités prévues pour la mise au point définitive du rapport

19. Les activités suivantes ont été prévues pour accélérer l'élaboration et la mise au point définitive du rapport, l'objectif principal étant d'augmenter le nombre de rapports nationaux et de les prendre en compte dans le rapport:

- inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national, et encourager les pays qui ont déjà présenté un rapport national à communiquer une version révisée, le cas échéant;
- élaborer un projet de rapport révisé en tenant compte des informations contenues dans les rapports nationaux, les études thématiques, les informations fournies par les organisations internationales et les observations et les recommandations fournies par la Commission et son Groupe de travail;
- inviter les pays à formuler des observations sur le projet de rapport révisé;
- consulter le Comité des pêches et ses organes subsidiaires, le cas échéant, au sujet du projet de rapport révisé;
- présenter le projet de rapport révisé au Groupe de travail, qui l'examinera à sa deuxième session; et
- parachever, traduire et publier le rapport suite à son examen par le Groupe de travail.

Ressources naturelles

20. La mise au point et la publication du rapport nécessiteront des ressources extrabudgétaires supplémentaires, telles que présentées à l'*annexe III* du présent document.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de rapport et formuler des observations et des recommandations en ce qui concerne son contenu et la poursuite de son élaboration.

22. La Commission souhaitera peut-être:

- i) inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national le 31 mars 2017 au plus tard, et encourager les pays qui ont déjà présenté un rapport national à communiquer une version révisée, le cas échéant, dans les mêmes délais;
- ii) faire un bon accueil à la structure du projet de rapport et demander à la FAO d'élaborer un projet de rapport révisé en tenant compte des informations contenue dans les rapports nationaux présentés le 31 mars 2017 au plus tard, les études thématiques, les informations communiquées par les organisations internationales et les observations et les recommandations fournies par ses soins et son Groupe de travail;
- iii) inviter les pays à formuler des observations sur le projet de rapport révisé;

- iv) demander au Comité des pêches et à ses organes subsidiaires, le cas échéant, d'examiner le projet de rapport révisé;
- v) demander au groupe de travail d'examiner le projet de rapport révisé à sa deuxième session, en tenant compte des observations transmises par les pays, le Comité des pêches et ses organes subsidiaires;
- vi) demander à la FAO de parachever, traduire et publier le rapport suite à son examen par le Groupe de travail; et
- vii) inviter les donateurs à contribuer à l'élaboration, la mise au point définitive, la traduction et la publication du rapport.

ANNEXE I

**LISTE DES PAYS COMPRENANT LES POINTS FOCALIS NATIONAUX
OFFICIELLEMENT DÉSIGNÉS SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES
(AU 15 SEPTEMBRE 2016)**

Allemagne	Mali
Argentine	Maroc
Arménie	Mexique
Autriche	Mozambique
Belgique	Myanmar
Belize	Népal
Bénin	Nicaragua
Brésil	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Cabo Verde	Oman
Cambodge	Ouganda
Cameroun	Pakistan
Chili	Panama
Chypre	Paraguay
Colombie	Pérou
Corée (République de)	Philippines
Costa Rica	Pologne
Croatie	République arabe syrienne
Cuba	République démocratique populaire lao
Djibouti	République dominicaine
Égypte	République tchèque
Équateur	Roumanie
Espagne	Samoa
Estonie	Sénégal
Fidji	Seychelles
France	Sierra Leone
Géorgie	Slovénie
Ghana	Soudan
Guatemala	Suède
Honduras	Tanzanie (République-Unie de)
Hongrie	Thaïlande
Inde	Tonga
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Ukraine
Italie	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	Viet Nam
Kenya	Yémen
Kiribati	Zambie
Lettonie	
Malaisie	
Malawi	

ANNEXE II

**LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX OFFICIELLEMENT SOUMIS SUR L'ÉTAT DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (AU 10 OCTOBRE 2015)**

Afrique du sud	Lettonie
Allemagne	Madagascar
Argentine	Malawi
Belgique	Malaisie
Belize	Mexique
Bénin	Maroc
Bhoutan	Mozambique
Brésil	Nicaragua
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Norvège
Cabo Verde	Panama
Cambodge	Paraguay
Cameroun	Pérou
Canada	Philippines
Chili	Pologne
Colombie	République dominicaine
Corée (République de)	République démocratique populaire lao
Congo (République démocratique du)	République tchèque
Costa Rica	Samoa
Chypre	Sénégal
Danemark	Sierra Leone
Djibouti	Slovénie
Équateur	Sri Lanka
Égypte	Soudan
El Salvador	Suède
Estonie	Tanzanie (République unie de)
Fidji	Thaïlande
Géorgie	Togo
Ghana	Tonga
Guatemala	Tunisie
Hongrie	Turquie
Inde	Ouganda
Indonésie	Ukraine
Iran (République islamique d')	Vanuatu
Iraq	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	Viet Nam
Kenya	Zambie
Kiribati	

ANNEXE III

**COÛTS ESTIMATIFS DE LA MISE AU POINT DÉFINITIVE DU RAPPORT SUR *L'ÉTAT
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

Poste	Montant (USD)	Base de calcul	Objet et notes	ANNÉE
Dépenses de personnel	221 000	Un fonctionnaire de catégorie P4 nommé pendant 12 mois	Tâches d'exécution et de coordination	2017
Traduction, révision, mise en page, impression et distribution	180 800	Traduction, révision, mise en page, impression et distribution	Traduire le rapport dans toutes les langues officielles de l'ONU et le réviser, le mettre en page, l'imprimer et le distribuer.	2017
Total	401 800			